



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	23.12.2025
A :	17h30
Fin :	21h00
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme MASCLE Juliette, Mrs LORY Joël, SORRENTINO Thomas.

CHAMPIONNATS JEUNES

Accèdent au Championnat U15 Régional 2 :

- 1) FC Déols (1)
- 2) Groupement Football Sud Bouzanne (1)

Accèdent au Championnat Bi-départemental

U18 D1 :

- 1) SA Issoudun 1
- 2) US Le Poinçonnet 2
- 3) E. Boischaut Sud 1

U17 D1 :

- 1) SC Vatan 1
- 2) Groupement Football Sud Bouzanne (1)
- 3) US Reuilly 1

U15 D1 :

- 1) US Le Poinçonnet 1
- 2) ACS Buzançais 1
- 3) E. Boischaut Sud 1

U15 D2 :

- 1) US Le Blanc
- 2) ES Poulaines 1
- 3) US Le Poinçonnet 2

COUPES JEUNES

Coupe Pierre ROUX U18

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe Pierre ROUX (U18)

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : EGC Touvent Cx, E. Gatines/Vicq/Fcp, E. Bords de Creuse, SA Issoudun, Espoir Boischaut Sud, G. Val de l'Indre + l'exempt la Berrichonne Cx

1^{er} tour de la Coupe Pierre ROUX

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55117277	Fc Deols	Poinconnet Us	A reporter	14H

Coupe Alain LABRUNE U17

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe Alain LABRUNE (U17)

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : EGC Touvent Cx, Espoir Boischaut Sud, AS La Marche Occitane, US Le Poinçonnet, Foot Sud Bouzanne, Chateauroux + les 2 exemptes : SC Vatan, US St Maur

Coupe Maurice HERVAULT U15

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe Maurice HERVAULT U15

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, US Le Poinçonnet, La Berrichonne Cx.

Coupe de District U15

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe de District U15

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : ACS Buzançais, Espoir Boischaut Sud, Espoir Bords de Creuse, US Le Blanc

TIRAGE COUPE DE L'INDRE RENÉ SCHOEN

HOMOLOGATION des 1/16^{ème} de Finale de la Coupe de l'Indre René SCHOEN

Sont qualifiés pour les 8èmes : US Le Blanc 1, SC Vatan 1, US Reuilly 1, EGC Touvent Cx 1, ES Poulaines 1, La Mifa 36 1, USAP 1, AS St Gaultier Thenay 1, US Montgivray 1, FC 2MT 1, AS Ardentes 1, FC Déols 1, ECL St Christophe 1, US Le Poinçonnet, US Villedieu 1, AS Ingrandes.

Prochain tirage le Mercredi 7 Janvier 2026 à 19 h dans les locaux des Etablissements SCHOEN

(matchs le Dimanche 18.01.26 sauf pour les clubs de Déols, Touvent et Reuilly qui joueront le 01.02.26

Rappel article 9 du Règlement des Coupes (terrains impraticables) :

Dans le cas où le terrain de l'équipe recevante est déclarée officiellement impraticable selon les prescriptions de l'article 15 des Règlements de la Ligue du Centre et de ses Districts

- a) Celle-ci pourra proposer un terrain de dégagement qui devra être validée par la Commission Sportive avant le vendredi 16 heures
- b) La Commission Sportive se réserve le droit d'inverser la rencontre même en cas de deux divisions d'écart
- c) La Commission Sportive se réserve le droit, si nécessaire de trouver un terrain de dégagement

CHALLENGE LEGROS

HOMOLOGATION du 1^{er} tour du Challenge Legros

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : ES Etrechet, ES Vineuil-Brion, AS Chabris, Vicq Nahon, US2R, FC Valp 36, E. Arpheuilles Clion, FC SSRP, P. Ambrault, AC Villers, US Gatines, AS Maron, Etoile Cx, FC Diors, ACS Buzançais 1, US La Châtre 1.

+ les exempts du 1^{er} tour : US Azay Ferron, BVN, Cluis, FC Levroux, FCMO, FC2S, AS Jeu les Bois, AC Parnac, E. Pont Chrétien, AC St Aout, US St Maur, SS Ecuelle, US Aigurande, US Argy, US Montierchaume, ES Sazeray Vigoulant

+ les exempts toujours qualifiés en coupe de l'Indre : ECL St Christophe, AS Ardentes, FC2MT, US Montgivray, AS St Gaultier Thenay, La Mifa, ES Poulaines, AS Ingrandes

Prochain tirage le Mercredi 21 Janvier 2026. Les matchs se joueront le 01 février 2026

COUPE BARES

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe Edouard BARES

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : EC Veuil 1, E. Pont Chrétien 2, FC Levroux 2, AS Jeu les Bois 2, US Bouges 1, ECL St Christophe Cx 2, SS Bélâbre 2, FC SSRP 2, SC Vatan.E. Palluau-St Genou 2, US Montgivray 3, US 2R 2.

+ les exempts du 1^{er} tour : Anjouin 1, Ciron 1, Fontchoir 1, Sazeray Vigoulant 1, SC Issoldunois 1, US Argy 1, Villegouin 1, US Vouillon 1, Vicq/Nahon 1, Arpheuilles/Clion 2, Montchevrier 1, Etrechet 2, FCMO 3, FC2MT 3, FCBL 1, Maron 2, Mosnay BVN 1, Pouilly St Pierre 2, Pruniers 1, Reuilly 3, Villedieu 3

TIRAGES Coupes Féminines

Coupe de l'Indre Féminines

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Féminines

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : SS Bélâbre, ACS Buzançais, US Le Blanc, US St Maur + l'exempt : la Berrichonne Cx

1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Féminines :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
55158763	F.C. Luant	Ent.Asc-Csf 1	11/01/2026	14h30
55158765	Cluis Ss	Ent. Fc2mt/Usyp/Char	10/01/2026	20H30
55158766	Villedieu Us	Bas Berry Fc	11/01/2026	14H30

Challenge Raymond CAUTINAT

HOMOLOGATION du 1^{er} tour du Challenge Raymond CAUTINAT

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : US Villedieu, ES Poulaines, E. Arpheuilles Clion, EC Sassierges St Germain + exempts : AS Niherne, AC Parnac.

1^{er} tour du Challenge Raymond CAUTINAT :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
55158744	F.C. Levroux	U.S. St Maur	11/01/2026	10H
55158745	U.S. Montgivray	U.S.A.P.	25/01/2026	10H

TRESORERIE

Equipe supplémentaire en U11 – 2^{ème} phase – droit d'engagement de 47 € :

- La Berrichonne Cx 4 U11 F
- USAP 3 U13 F
- SA Issoudun 3

COURRIERS

. **US 2R** : score erroné en D2B du 20.12.2025 – 4 buts à 2 en faveur de l'US 2R

. **US St Maur** : confirme le score D2B contre l'US 2R – 4 buts à 2 en faveur de l'US 2R

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.,
C. Charraud

